



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2023

2023-11-06

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,
M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul,
Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD
Franck

Procurator(s) : Mme LECLOUX Aurélie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE
Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Valérie SENDRA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
16/11/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la commune a bénéficié d'un dégrèvement de la taxe d'habitation des logements vacants pour un montant de 724, 00 €.

De ce fait, Monsieur le Maire explique que le montant n'ayant pas été budgétisé, il faudra prendre une décision modificative.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce atténuation de dépense et ouvre les crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

014-7391112 Dégrèvement de taxe foncière

+ 1 000,00 €

011-615231 Voirie

- 1 000,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,
le 21 Novembre 2023

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....2.8.NOV.2023..... numériquement